

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep de Rimouski

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Rimouski s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 2 février 2000, bien qu'il ait été attendu pour le mois de juin 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 16 et 17 mars 2000². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC, le cas échéant, ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Rimouski et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Louis Côté, professeur de philosophie au Collège d'Alma; M^{me} Pierrette Gaudreau, professeur au Département d'éducation de l'Université du Québec à Hull; M. Michel Gélinas, directeur général du Collège André-Grasset. M. Jacques l'Écuyer, président de la CEEC, présidait le comité et M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, en était le secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de 1^{re} année en français, regroupant des élèves de nombreux programmes. La Commission a aussi rencontré les membres de l'exécutif de l'Association des étudiants du Collège.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Rimouski a été créé en 1967. Son effectif, à l'automne 1998, atteignait environ 3250 étudiants à temps complet, dont 60 % étaient inscrits au secteur technique. Le Collège offre cinq programmes préuniversitaires et dix-neuf programmes techniques conduisant au DEC. En 1998-1999, il comptait 258 enseignants à temps complet.

À l'automne 1996, le Collège regroupait toutefois 3700 inscrits à temps complet. La presque totalité de ces derniers suivaient un ou plusieurs cours de formation générale.

Des cours complémentaires étaient dispensés, en 1996-1997 dans quatre des cinq domaines déterminés par le RREC, le domaine des langues modernes n'étant pas touché.

Des cours propres étaient offerts en français, en philosophie et en anglais. Les élèves étaient regroupés dans sept familles distinctes pour les fins des deux premiers cours, et dans trois familles pour les fins du troisième. Il existait en plus un cours pour groupes hétérogènes en français et en philosophie.

Le nombre de professeurs dispensant des cours de formation générale commune et propre, en 1996-1997, était le suivant pour chacun des départements : 29 en Français, 20 en Philosophie, 15 en Langues (Anglais, langue seconde), 11 en Éducation physique.

Le Collège souligne que «la formation fondamentale a été entérinée comme cadre du projet éducatif du Cégep de Rimouski lors de l'élaboration du plan de développement 1987-1992» et que l'appropriation de ce concept dans la gestion pédagogique fut un travail de longue haleine. Le Collège, au cours des ans, a encouragé de nombreux projets – de recherche et de développement, de rédaction de documents et de manuels, d'ateliers et de journées de formation – afin de traduire la philosophie de formation fondamentale dans les programmes d'études.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Un comité institutionnel de huit personnes a assuré la coordination de la démarche d'évaluation. Ce comité regroupait les quatre responsables de la coordination départementale, en Français, Philosophie, Langues et communication (Anglais) et Éducation physique; deux représentants supplémentaires des deux premiers départements; un conseiller pédagogique et un adjoint à la Direction des études.

Dans trois des quatre départements, les professeurs ont été engagés très activement dans la démarche et ont réalisé eux-mêmes une grande partie des travaux; le Département de langues (Anglais), alors en pleine réorganisation, estima ne pas avoir les ressources ni le temps requis pour ces tâches. Des sous-comités furent créés pour l'examen de chacun des cours, une personne étant chargée, dans chaque cas, de colliger les données pertinentes, de les analyser, de consulter les membres de son département. Quinze sous-comités furent mis sur pied : cinq en Philosophie, six en Français, quatre en Éducation physique. En Anglais, c'est le conseiller pédagogique membre du comité institutionnel qui réalisa la plus grande partie de ces travaux, avec l'aide de la responsable de la coordination départementale. Au départ, le Comité institutionnel d'évaluation avait vu à coordonner les activités des sous-comités, notamment, en élaborant différents outils à leur intention, tels des questionnaires pour le personnel enseignant et les élèves, des guides d'analyse et de rédaction.

Les données colligées pour l'autoévaluation sont riches et diversifiées. Tous les plans de cours de la formation générale commune et propre ont fait l'objet d'examen, le plus souvent au moyen du questionnaire adressé aux enseignants responsables des cours. Tous les plans de cours de deux domaines de la formation complémentaire ont aussi été analysés. Le conseiller pédagogique a vérifié par la suite les résultats de ces travaux en examinant lui-même une partie des plans de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages déjà analysés par les sous-comités. Des données ont été recueillies auprès des élèves sur chacun des cours, au moyen d'un questionnaire; 20 % des élèves ont été rejoints. Le personnel affecté aux services d'aide et les responsables de la coordination départementale de tout le Collège ont également été interrogés à l'aide de questionnaires.

Comme il le fait depuis plusieurs années, le Collège a organisé diverses activités favorisant l'appropriation des résultats de l'autoévaluation et leur discussion par les différents intéressés. Les premières versions du document ont ainsi fait l'objet de journées départementales de consultation. L'Association étudiante du Collège, déjà impliquée dans le comité institutionnel d'aide à la réussite, a elle-même participé à cette dernière étape des travaux. Une cinquantaine d'enseignants de la composante de formation spécifique des

différents programmes d'études ont été présents à une rencontre de consultation en décembre 1998.

Le rapport final est complet, approfondi, étayé de façon rigoureuse; son écriture est limpide et de grande qualité; il en est de même de sa présentation. Les personnes rencontrées lors de la visite – en particulier les membres de la direction du Collège, le personnel enseignant, les responsables des départements, ou des services d'aide, l'exécutif de l'association étudiante – ont démontré une réelle maîtrise du dossier et répondu aux demandes de la Commission avec beaucoup de diligence et de clarté. Par contre, les élèves, inscrits en première année, n'ont pu fournir leur appréciation de tous les cours de la formation générale.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le rapport souligne que la formation générale occupe une place importante dans la vie du Collège et que sa valeur est reconnue depuis longtemps. Le Collège ne dispose pas encore d'un projet éducatif en bonne et due forme. Mais, depuis maintenant plusieurs années, c'est-à-dire à compter de 1986, il s'est donné une politique de promotion de la formation fondamentale. C'est par un ensemble d'actions continues, visant à harmoniser les composantes de formation de chacun des programmes, autour d'orientations à la fois disciplinaires et transdisciplinaires, que le Collège a soutenu les activités liées à la formation générale. Beaucoup de travaux de recherche, d'expérimentation et d'innovation pédagogique, de formation et de perfectionnement professoral, de planification et de gestion, ont été réalisés à ce titre. Cela a contribué à développer les liens entre les différents départements du Collège. Comme la Commission a pu le constater lors de la visite, des attentes très grandes existent, dans les différents programmes, vis-à-vis certaines disciplines de la formation générale; elles concernent avant tout la maîtrise d'habiletés transversales relatives au langage et au raisonnement, et beaucoup moins le bagage culturel. Le Collège prévoit se doter d'un projet éducatif dans le cadre de la prochaine ronde de planification commençant dans les prochains mois.

Beaucoup de travail a été consacré à l'élaboration des activités de formation propre. En Français, en Anglais et en Philosophie, les attentes exprimées au nom des différents programmes ont été étudiées, et des regroupements ont été opérés, par famille, pour tenir compte des affinités et des besoins spécifiques de formation. L'étude de thèmes particuliers et la réalisation de travaux personnels permettent de rejoindre les intérêts propres aux différents programmes.

En Français, le cours propre, tout en respectant les objectifs prescrits, est placé en premier dans la séquence. Bien qu'il ait été conçu pour être offert aux élèves regroupés en sept familles distinctes, les contraintes reliées à la grille-horaire font que le cours propre est le plus souvent dispensé à des groupes hétérogènes. Ces deux pratiques soulèvent des critiques chez les professeurs responsables de la formation spécifique rencontrés par la Commission. Le Département de français souligne que le choix qu'il a posé permet de rehausser les habiletés linguistiques des élèves arrivant du secondaire et qu'il continuera de privilégier ladite formule tant que la situation des diplômés du secondaire le justifiera. La Commission *suggère* au Département de français de revoir, le cas échéant, la formule de cours propre qu'il a choisie, de manière à renforcer la pertinence des activités «adaptées» et à mieux tenir compte des regroupements par familles de programmes.

Le Collège a consacré beaucoup d'efforts à la planification de l'offre de cours complémentaires. Un comité a été institué pour proposer les règles d'affectation et d'accès aux cours. Le travail de définition du contenu des cours a été encadré par une conseillère pédagogique avant d'être présenté pour adoption aux départements concernés et au Collège.

Les méthodes pédagogiques

Le rapport accorde une place importante à l'examen des méthodes pédagogiques. Un questionnaire en application au Collège depuis quelques années, distinguant vingt-trois catégories de méthodes, a été adressé aux enseignants pour faire une recension des différentes pratiques, de leur fréquence, saisir leurs liens avec les objectifs et les standards d'apprentissage, enfin, colliger les perceptions personnelles des enseignants sur la pédagogie. En parallèle, les élèves, rejoints par un autre questionnaire basé sur la même taxonomie, ont formulé leur appréciation de la pédagogie dans les différents cours. La synthèse de ces diverses informations a été faite par les sous-comités responsables des cours, et un ensemble d'actions ont été proposées par ceux-ci aux départements et au Collège pour renforcer la qualité de la pédagogie dans chacun des cours de la formation générale commune, propre et complémentaire. Ces actions, très variées selon les départements et les cours, concernent, par exemple, la diversification des méthodes, l'examen plus fouillé de la pertinence de certaines de celles-ci, la place à réserver aux activités formatives, les liens à développer au sein des équipes de cours, l'articulation à établir entre différents cours de la séquence, et ainsi de suite.

Des constats généraux ressortent de l'analyse : presque partout, les méthodes utilisées sont jugées pertinentes et cohérentes, mais également susceptibles d'amélioration. Les élèves

sont généralement satisfaits de la pédagogie; souvent, dans leurs réponses, ils font la distinction entre les méthodes qui sont «attrayantes» – comme, par exemple, le travail en équipe – et celles qui sont «efficaces» – comme l'exposé magistral.

Les enseignants rencontrés lors de la visite, sont, pour la plupart, expérimentés et très dédiés à leurs tâches. Un grand nombre de ceux-ci, visiblement, valorisent les échanges et les pratiques de travail en collaboration. D'autre part, le Collège applique maintenant depuis une quinzaine d'années, une politique d'évaluation périodique des enseignants réguliers, à l'aide d'une procédure faisant appel à la participation des élèves. Ce sont là autant de facteurs propres à assurer la qualité de la pédagogie. Celle-ci, de fait, est grande dans l'ensemble. Mais il faut quand même noter, souvent chez des enseignants chevronnés, une prédilection pour les méthodes pédagogiques traditionnelles – exposé magistral, exercices, etc. – étant donné, dit-on, leur efficacité pour l'acquisition et la transmission des connaissances.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Le Collège a fait une étude approfondie de l'équivalence des exigences d'apprentissage. Il a interrogé les professeurs et les élèves sur la nature, la quantité et le degré de difficulté des travaux faits en classe et hors-classe, ainsi que sur leur perception du temps requis pour réaliser les travaux, l'étude et les lectures. Sa conclusion est qu'il existe dans tous les départements des disparités et des lacunes, tant en ce qui regarde la précision des exigences d'apprentissage que leur équivalence.

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages confère aux départements la responsabilité d'analyser et d'interpréter les devis ministériels de chaque cours et d'adopter, à leur lumière, des plans sommaires de cours devant être respectés par les enseignants. Elle prévoit, de plus, l'inscription du troisième chiffre de la pondération dans chaque plan de cours; selon le Collège, «plusieurs enseignants vont plus loin et précisent le 3^e chiffre ou encore la nature des travaux à faire à la maison chaque semaine». D'autre part, l'application de la PIEA dans chaque département est vérifiée de façon régulière par le Collège; mais, dit celui-ci, «l'équité des exigences ne fait pas l'objet de vérifications formelles». Par contre, on trouve définies dans les plans sommaires de cours certaines exigences, souvent de portée minimale, concernant par exemple le nombre d'œuvres à lire et à étudier.

Il ressort de l'analyse des sous-comités de cours que, dans un nombre significatif de cas, les plans de cours ne sont pas assez précis en ce qui regarde les travaux personnels à

réaliser et l'estimation du temps requis pour ce faire; de telles lacunes ont été davantage constatées dans les Départements de philosophie, d'anglais, d'éducation physique.

D'un autre côté, le Collège note que, parfois les exigences d'apprentissage sont très variables pour les enseignants dispensant le même cours, particulièrement dans les Départements de français et d'éducation physique. Il arrive ainsi, en certains cas, que les exigences soient trop élevées : comme dans l'ensemble 1 de Français, où des élèves ont à lire en moyenne un total de 750 à 900 pages censées requérir de 33 à 50 heures, «données, à première vue n'ayant pas semblé réalistes au comité d'évaluation». À l'inverse, les exigences prescrites peuvent être trop faibles, comme en «Philosophie et rationalité» où les travaux personnels prévus hors-classe sont assez inférieurs à la pondération, alors que les travaux en classe ne sont pas demandés par une partie des enseignants.

Les professeurs n'ont pas développé de méthodes ou d'outils permettant de valider les exigences en termes de temps, leurs estimés se basant sur le jugement personnel et l'expérience. Or, l'évaluation du Collège montre que les perceptions des enseignants et des élèves à ce propos ne concordent pas; dans un nombre majoritaire de cas, les élèves travaillent moins que ce que prévoit le plan de cours, et parfois si peu que cela amène le Collège à se demander si les exigences sont suffisantes.

À partir de cette analyse, les départements ont eux-mêmes identifié les actions envisagées pour redresser la situation. Ces actions varient selon les départements et concernent, le cas échéant : une meilleure indication dans les plans de cours des consignes relatives au travail hors-classe; l'adoption de normes relatives aux exigences dans le respect de la pondération fixée; l'harmonisation des exigences des enseignants dispensant un même cours; la progression des exigences compte tenu de la place occupée par le cours dans la séquence; la vérification rigoureuse, de façon régulière, tant auprès des enseignants que des élèves, du respect des exigences. D'accord avec l'analyse et le jugement qui précèdent, la Commission y reviendra dans la section qui suit celle-ci.

L'évaluation des apprentissages

Durant les premières années du Renouveau, le Collège a accordé beaucoup d'attention à l'évaluation des apprentissages. Les départements de la formation générale, dit-il, ont joué le rôle de laboratoire en ce qui regarde l'implantation de l'approche par objectifs et standards. Les paramètres de l'évaluation des apprentissages sont maintenant bien définis dans les politiques départementales – les PDEA – voire dans les plans sommaires de cours adoptés par les équipes d'enseignants. L'épreuve finale de chaque cours, censée être

«significative et déterminante» est administrée à un moment commun, «dans une forme et un contenu similaires, sinon identiques».

Il ressort de l'analyse du Collège que, dans trois départements sur quatre, les modes et instruments d'évaluation sont congruents avec les objectifs des cours et respectent les paramètres de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. C'est le cas particulièrement en Français et en Philosophie, où l'on note une grande similitude des critères et outils d'évaluation appliqués par les professeurs dispensant un même cours. En Anglais, les instruments sont jugés adéquats mais leur équivalence est difficile à évaluer, vu notamment, le grand nombre de niveaux établis à l'intérieur de chacun des deux cours. En Éducation physique, par contre, pour un cours, il existe des divergences entre professeurs quant à l'interprétation à donner aux critères de performance du devis; pour un autre cours, la grille de correction appliquée par les professeurs manque d'uniformité. La Commission invite le Département d'éducation physique à se doter de critères plus adéquats d'évaluation des apprentissages; elle invite par ailleurs le Département de langues à vérifier l'équivalence de ses modes et instruments d'évaluation des apprentissages en Anglais.

D'autre part, il existe un problème important d'harmonisation des pratiques de correction pour un même cours, en Français, noté d'ailleurs par la majorité des élèves interrogés. Considérant les écarts observés durant plusieurs trimestres consécutifs dans les taux de réussite de certains cours, le Collège en conclut que des professeurs «avaient des conceptions différentes du seuil acceptable de performance». Des travaux simulés de correction ont permis de mieux cerner les facteurs à l'origine de ce problème. Le Collège incite les professeurs du Département de français à «poursuivre la recherche d'une convergence dans l'interprétation des standards collégiaux (...) afin d'établir une plus grande équité de l'évaluation des apprentissages».

Quatre plans de cours ont été examinés par la Commission, pour les quatre disciplines de la composante de formation générale des programmes d'études.

En Français, (601-103, *Littérature québécoise*), le plan de cours est presque complet. L'énoncé de compétence et les critères de performance ont été modifiés pour supprimer la référence comparative à la littérature du XX^e siècle. De même, le contexte de réalisation des travaux n'est pas décrit. La pondération des évaluations est indiquée, mais sa présentation gagnerait à être un peu plus précise. Il en est de même pour les liens entre les objectifs d'apprentissage et les activités d'évaluation formative. L'évaluation de la compétence est effectuée avec un instrument plus près de l'essai que de la dissertation

critique. L'absence de grille d'évaluation empêche de comprendre le sens et la valeur attribués aux critères énoncés dans le plan de cours.

En Philosophie, ensemble 1, (340-103 *Philosophie et rationalité*), le plan de cours est complet et d'une qualité jugée exemplaire en ce qui regarde l'application de l'approche par objectifs et standards et de l'approche programme. Tous les objectifs sont évalués au moyen d'instruments adéquats.

En Anglais langue seconde (604-104-03, ensemble transitoire), le plan de cours est complet. Il manque l'information suffisante pour juger de la qualité des instruments d'évaluation.

Enfin, en Éducation physique, ensemble 1 (109-103-02), le plan de cours est incomplet, n'indiquant pas les modalités d'évaluation des objectifs ni leur pondération respective. Quelques informations à ce sujet sont toutefois présentées à part, dans un cahier-guide remis à l'étudiant. Les instruments d'évaluation – hormis celui relatif au premier objectif – sont trop imprécis pour qu'on puisse en évaluer la congruence.

Considérant les problèmes observés dans différents départements, tant en ce qui regarde la définition et l'application des exigences d'apprentissage que l'évaluation des apprentissages eux-mêmes,

la Commission recommande au Collège de mieux assurer la précision et l'équivalence des exigences d'apprentissage de même que l'équité des pratiques d'évaluation dans la composante de formation générale des programmes d'études, notamment en appliquant les différentes mesures prévues dans son rapport à ce propos.

Les épreuves synthèses de programmes

Des travaux très intéressants relatifs à l'intégration de la formation générale dans l'approche programme sont en cours depuis plusieurs années au Collège. Le modèle prévoit qu'en un premier temps, les départements responsables de programmes, en collaboration avec des représentants des disciplines contributives élaborent un profil de sortie. Ce profil comprend à la fois un axe «disciplinaire» et un second dit «transdisciplinaire», concernant les buts et les habiletés intellectuelles transversales. Les départements de la formation générale ont été invités à faire connaître leurs intentions éducatives aux différents programmes. Le Collège observe, qu'à ce moment-ci, certaines de ces intentions ont été bien intégrées dans différents programmes, telles la qualité de la

communication écrite ou la capacité de raisonnement; mais d'autres suscitent «quelques questionnements». Pour favoriser la progression des travaux, il entend diffuser, auprès des départements intéressés, de l'information sur les expériences fructueuses d'intégration des intentions éducatives de la formation générale aux programmes d'études.

La Commission considère que les modalités d'intégration de la formation générale aux épreuves synthèses de programmes sont de qualité inégale selon les programmes d'études, et qu'il en est de même pour la participation des professeurs. Pour l'un des programmes examinés à ce propos, «Soins infirmiers», des outils sont encore à élaborer pour que l'intégration de la formation générale à l'épreuve synthèse soit satisfaisante. En revanche, en «Sciences de la nature», le travail déjà réalisé est satisfaisant, et même remarquable pour la Philosophie. Le Collège considère que les deux cas analysés dans son rapport illustrent bien le rythme différent d'évolution des départements de la formation spécifique au regard de l'approche programme : quelques départements intègrent déjà des enseignants de la formation générale alors que d'autres n'ont pas encore l'habitude d'inviter de représentants d'autres disciplines à leurs assemblées.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

À l'instar du Collège, la Commission croit que les mesures adoptées pour aider à l'implantation du Renouveau en formation générale ont favorisé la participation active des professeurs et leur ont permis de mettre en œuvre la réforme de façon adéquate.

Des enseignants du Collège ont été très actifs, au plan provincial, dans les différents travaux préparatoires au Renouveau. Par la suite, ceux-ci ont joué le rôle de personnes-ressources auprès de leurs collègues. Plusieurs actions ont été réalisées pour familiariser les enseignants avec la démarche et les concepts du Renouveau, que ce soit par le biais de journées pédagogiques, d'ateliers, de conférences, d'offre de formation créditée. Les activités de recherche et d'innovation pédagogique ont été encouragées, souvent au moyen de subventions et de dégrèvement de tâches sur de nombreux sujets : l'élaboration des cours propres; l'articulation des ensembles de la séquence disciplinaire; l'harmonisation de la formation générale et de la formation spécifique; la mise au point des cours et des outils

pédagogiques de la formation complémentaire; l'expérimentation de l'épreuve synthèse de programme; le suivi et l'évaluation périodique des actions poursuivies.

Le personnel enseignant a beaucoup bénéficié de telles activités, et acquis un degré d'expertise qui a d'autant facilité, le moment venu, l'appropriation de la présente autoévaluation. La qualité des travaux réalisés en Philosophie mérite d'être soulignée; elle témoigne du commun engagement et du grand intérêt des professeurs pour l'innovation pédagogique, le travail de création, les échanges interdisciplinaires.

Les ressources matérielles, didactiques et documentaires consacrées à la formation générale – bibliothèque, équipements des laboratoires de langues et des services sportifs – sont relativement satisfaisantes, dans l'ensemble; mais des critiques ont tout de même été formulées à propos de la disponibilité des installations en Éducation physique et de la vétusté de certains locaux. Peu de professeurs de formation générale ont recours aux applications informatiques dans leur enseignement; il est rare qu'ils fréquentent les laboratoires avec leurs élèves ou requièrent des services techniques pour leurs cours. Le Collège signale que, de toute façon, le Service informatique est déjà débordé, vu la quantité de demandes lui étant adressées, notamment par le personnel des programmes techniques. La Commission *suggère* donc au Collège de «tenir compte dans la planification informatique des possibilités offertes par les NTIC en formation générale, et de vérifier les expériences réalisées dans d'autres collèges et leur impact sur la réussite pour éventuellement s'en inspirer».

La gestion

Les pratiques de gestion, tant à l'échelle de l'établissement que des départements, accordent beaucoup de place à la participation des professeurs, dans un climat de respect mutuel, de «franchise et d'ouverture à la critique». La Direction des études exerce son rôle avec attention et continuité et maintient des collaborations efficaces avec les départements. La Commission des études est très active; d'autres instances, comme le Comité d'aide à la réussite, renforcent la qualité de l'animation et des débats sur les orientations du Collège.

Les départements de la formation générale se sont dotés d'orientations et de procédures propres à favoriser la mise en œuvre du Renouveau. La Commission, lors de la visite, a pu constater que, dans l'ensemble, les professeurs se soucient de la qualité de la gestion pédagogique et administrative, par rapport à des questions tels les communications internes et externes, le partage des tâches, la prise de décision et le suivi de celles-ci.

Le Collège a mis sur pied une Table de concertation pour la formation fondamentale, coordonnant les travaux déjà décrits dans la partie de ce rapport traitant des épreuves synthèses de programmes. Il a institué aussi une Table de concertation de la formation générale, dont l'objectif est de renforcer les liens entre les quatre disciplines de la formation générale. Les activités de ces deux instances ont été interrompues durant la dernière période de négociations de travail. La Commission *suggère* donc au Collège d'activer les travaux engagés à ses deux Tables de concertation, de manière à ce qu'ils produisent des résultats plus concluants en ce qui regarde l'harmonisation de la formation générale et de la formation spécifique et le développement des épreuves synthèses.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Le Collège observe que durant la période 1994-1997, les taux de réussite des cours de formation générale sont le plus souvent inférieurs, de façon significative, à ceux du réseau public. Certains écarts sont très importants, surtout en Français : pour l'ensemble 101, il existe, par exemple, une différence de 24 % par rapport à la moyenne du réseau, à l'automne 1995; en Philosophie et en Anglais, les écarts de 5 à 10 points avec la moyenne du réseau sont fréquents. En Français, malgré les échecs très nombreux au premier cours, et donc, la sélection sévère des élèves, le taux de réussite pour les deuxième et troisième cours de la séquence n'était guère élevé durant la période touchée par l'évaluation; pour l'ensemble 2, par exemple, le taux de réussite est de 50 % ou moins dans quatre cas sur sept.

Par contre, les résultats du Collège à l'épreuve ministérielle de français durant la période 1996-1999 sont toujours supérieurs à la moyenne pour le réseau, les taux de réussite étant, quatre fois sur huit, supérieurs de dix points ou davantage à la moyenne.

La situation s'est améliorée de manière significative durant les toutes dernières années, d'abord en Philosophie, à la suite des travaux réalisés par le département pour mieux assurer la progression méthodologique d'un cours à l'autre de la séquence. Mais aussi, en Anglais, ainsi qu'en Français, où le taux global de réussite augmente depuis 1998, étant passé de 58,7 % à 70,5 % (au trimestre d'automne 1999).

Le niveau de difficulté des cours, des travaux et des examens, ainsi que les barèmes de correction, variables d'un enseignant à l'autre, sont, selon le Collège, certaines des variables clefs expliquant la forte proportion des échecs en Français et ailleurs. D'ores et déjà, il a commencé d'appliquer les mesures identifiées dans le rapport d'autoévaluation pour améliorer la réussite des cours de formation générale, c'est-à-dire : encourager les départements à continuer d'harmoniser leurs pratiques d'évaluation des apprentissages; inviter ceux de Français et de Philosophie à convenir, avec les départements responsables de la formation spécifique, de standards communs pour l'évaluation d'habiletés intellectuelles similaires; suivre attentivement l'évolution des taux de réussite, notamment en Français et en Anglais; continuer d'appliquer les mesures d'aide et d'encadrement des élèves prévues dans le Plan institutionnel d'aide à la réussite scolaire, en vigueur au Collège depuis plusieurs années.

Le taux de diplomation des élèves dans les délais prescrits est très variable, allant par exemple, en formation technique, de 10 % à 61 %, selon le programme d'études, et atteignant autour de 40 % ou davantage dans 9 cas sur 21, pour la cohorte de nouveaux inscrits de l'automne 1994. Selon le Collège, les échecs des élèves dans plusieurs cours de formation générale retardent la diplomation. De fait, dans 5 programmes techniques, plus du quart des élèves ne terminent pas dans les délais prévus à cause de retards à compléter les seuls cours de la formation générale. En outre, dans la plupart des programmes, une fraction très substantielle des élèves (jusqu'à 90 % dans certains cas) ne terminent pas dans les délais prévus parce qu'ils n'ont pas encore réussi tous leurs cours de formation générale et spécifique. En revanche, ceux qui sont en retard du seul fait de la formation spécifique sont rares.

Considérant l'ensemble des données qui précèdent,

la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'atteinte des résultats visés par l'ensemble des mesures énoncées dans son rapport d'autoévaluation pour améliorer les taux de réussite des cours de formation générale et la diplomation.

L'encadrement des élèves

Le Collège a mis en place, depuis plusieurs années, des services d'aide et d'encadrement des étudiants d'une qualité exceptionnelle. Le programme le plus ancien, «Tremplin» conçu en 1985, est destiné aux élèves dits «à risque» et revêt la forme d'une session d'accueil et d'intégration. En 1996-1997, ce programme comptait deux cents participants, réunis en groupes stables de vingt-cinq, et une équipe de douze enseignants. L'objectif de

réussite scolaire assigné au programme est de conduire jusqu'au diplôme 50 % des élèves d'une cohorte sur une période de cinq ans. En 1998 et en 1999, le pourcentage de cours réussis par les participants au programme a été de 67,2 % et de 72,7 %, ce qui est excellent si l'on considère la faiblesse de leur dossier scolaire antérieur.

Le programme «Encadrement personnalisé», créé en 1996-1997, s'adresse aux élèves ayant échoué plus de la moitié de leurs cours durant deux semestres consécutifs, et donc sujet à l'exclusion du Collège. Les élèves intéressés, au départ, doivent souscrire à certains engagements vis-à-vis les études. Le programme leur assure un encadrement continu, au plan pédagogique et socio-affectif. Le professeur-tuteur n'appartient pas au même programme d'études que l'élève. Il rencontre ce dernier à toutes les semaines pour échanger sur différents sujets dont, obligatoirement, celui de l'assiduité scolaire et de la réalisation des travaux personnels assignés à l'élève. Les résultats obtenus sont exceptionnels. Le pourcentage de réussite des cours pour la cohorte de l'automne 1999 est de 79,2 %, alors qu'il était de 35,6 % dans les deux trimestres antérieurs. Le Collège souligne que ce programme a plusieurs autres retombées importantes, les rétroactions des professeurs-tuteurs auprès des enseignants des programmes aidant, par exemple, à détecter et corriger des problèmes au chapitre de la pédagogie, des plans de cours ou des outils d'évaluation des apprentissages.

Trois centres d'aide spécialisés existent en formation générale. «L'Auxiliaire», en Français, privilégie la formule de l'encadrement par les pairs étudiants. En 1996-1997, il comptait sur la collaboration de vingt-six tuteurs spécialement formés grâce à un cours complémentaire de «Relation d'aide en français». Le centre d'aide en philosophie, animé par les professeurs du département, qui se relayent à tour de rôle, est ouvert plusieurs heures chaque jour. Enfin, le centre en Anglais compte sur les services d'une monitrice.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Cégep de Rimouski est de qualité. Les résultats atteints par le Collège dans la mise en œuvre des activités sont d'un haut niveau pour certains critères : les services d'aide et d'encadrement des élèves; le perfectionnement professoral et, plus globalement, la prise en charge du Renouveau par les professeurs.

Certains aspects des activités ont toutefois besoin d'être améliorés. La Commission a adressé deux recommandations au Collège à ce propos. L'une porte sur la précision et l'équivalence des exigences d'apprentissage ainsi que la rigueur et l'équité des pratiques d'évaluation; l'autre, sur l'application des mesures destinées à améliorer les taux de réussite des cours de formation générale et la diplomation.

Enfin, la Commission a formulé trois suggestions au Collège concernant la mise en œuvre du cours de formation propre en Français, l'utilisation des technologies de l'information dans l'enseignement et l'accélération des travaux des Tables de concertation de la formation générale et de la formation fondamentale.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège exprime sa satisfaction à propos du contenu du rapport et mentionne que l'esprit des deux recommandations de la Commission correspond aux actions qu'il a jugées prioritaires à la suite de l'autoévaluation.

Certaines actions envisagées par le Collège, considérées plus urgentes, ont été entreprises dès les premières conclusions de l'autoévaluation : celles touchant la réussite des élèves, l'évaluation des apprentissages et la vie départementale en *Langues*.

Depuis l'autoévaluation le Département d'éducation physique a poursuivi ses travaux d'harmonisation des outils d'évaluation; pour l'ensemble 3 les travaux sont terminés. D'autre part, le Collège a entrepris d'offrir des cours complémentaires dans le domaine des Langues modernes à l'automne 2000. La révision de la PIEA, prévue pour l'automne 2000, amènera les départements à revoir la question de la clarté et de l'équité des exigences d'apprentissages, notamment pour mieux établir celles-ci dans les plans d'études et les plans sommaires de cours.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président